



Distr. LIMITÉE

UNEP (DEPI)/CAR WG.44/INF.10a

28 janvier 2023

Original : Anglais

Sixième Réunion du Comité consultatif scientifique et technique au Protocole relatif à la Pollution due à des sources et activités terrestres dans la Région des Caraïbes

Virtuel, du 1^{er} février 2023 au 3^{er} février 2023

Décisions de la réunion du PSC CReW+ du FEM

Cette réunion se tient en télé-conférence. Les délégués sont priés d'accéder à tous les documents de réunion par voie électronique et pour téléchargement le cas échéant.

* Le présent document est reproduit sans édition officielle.

Décisions du Comité directeur de projet

Termes de référence du Comité directeur de projet

1. Les termes de référence du Comité directeur de projet sont confirmés tels qu'ils ont été présentés.

Rôle des points de liaison et des comités directeurs nationaux :

2. Les termes de référence sont confirmés tels qu'ils ont été présentés.

Budget détaillé :

3. Adoption provisoire du budget où il a été demandé un délai de deux semaines pour permettre aux membres du Comité directeur de projet d'examiner le document en détail, et fournir des commentaires supplémentaires en vue de l'adopter. Si aucun commentaire n'est reçu pendant ce délai, le document sera considéré comme approuvé.

Plan de travail détaillé :

4. Adoption provisoire du budget du plan de travail où il a été demandé un délai de deux semaines pour permettre aux membres du Comité directeur du projet d'examiner le document en détail, et fournir des commentaires supplémentaires en vue de l'adopter. Si aucun commentaire n'est reçu pendant ce délai, le document sera considéré comme approuvé.

Matrice des résultats :

5. Adoption provisoire de la matrice de résultats où il a été demandé un délai de deux semaines pour permettre aux membres du Comité directeur du projet d'examiner le document en détail, et fournir des commentaires supplémentaires en vue de l'adopter. Si aucun commentaire n'est reçu pendant ce délai, le document sera considéré comme approuvé.

Plan de suivi et d'évaluation :

6. L'importance du plan de suivi et d'évaluation a été notée, ainsi que l'engagement à fournir des rapports en temps voulu.

Stratégie de communication, projet de plan de communication et manuel :

7. Adoption provisoire de la stratégie de communication, du projet de plan de communication et du manuel de la marque, où il a été demandé un délai de deux semaines pour permettre aux membres du Comité directeur du projet d'examiner le document en détail, et fournir des commentaires supplémentaires en vue de l'adopter. Si aucun commentaire n'est reçu pendant ce délai, le document sera considéré comme approuvé.
8. Les pays participant au projet ont été encouragés à :
 - a. Documenter les expériences et les enseignements tirés au cours de la mise en œuvre, afin de faciliter l'élaboration de rapports.
 - b. Promouvoir le projet en participant à des événements et à des réunions sur l'environnement.
 - c. Promouvoir la coordination entre les unités de communication et le projet au niveau national.

Examen à mi-parcours :

9. Adoption provisoire de l'examen à mi-parcours où il a été demandé un délai de deux semaines pour permettre aux membres du Comité directeur du projet d'examiner le document en détail, et fournir des commentaires supplémentaires en vue de l'adopter. Si aucun commentaire n'est reçu pendant ce délai, le document sera considéré comme approuvé.

Généralités

10. Il a été reconnu l'importance d'organiser des réunions bilatérales entre les pays qui participent au CReW+ du FEM, le groupe de coordination de projets et les agents d'exécution, afin d'accélérer la mise en œuvre. Il a été demandé d'évaluer le format des réunions pour chaque cas (virtuel, en face à face ou hybride).
11. Les pays participant au CReW+ du FEM et les correspondants nationaux, ont été encouragés à tirer pleinement parti des ressources fournies par l'académie CReW+ et à participer activement aux futures opportunités de formation.
12. Il a été demandé à tous les pays participants de fournir continuellement des documents sur les niveaux approximatifs de cofinancement en espèces ou en nature.
13. Les pays participant au CReW+ du FEM, qui sont également membres du groupe des pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP), ont été encouragés à demander l'appui du secrétariat de la Convention de Cartagena pour des projets tels que MEA II ACP et des activités qui contribuent au CReW+ du FEM.
14. Les pays participant au CReW+ du FEM, qui ont conclu des accords de coopération avec le secrétariat de la Convention de Cartagena, ont été encouragés à soumettre leurs dépenses et leurs rapports descriptifs à temps.
15. a) Il a été reconnu l'importance de la ratification du Protocole relatif aux sources terrestres de pollution marine et de l'appui financier et technique disponible dans le cadre du projet CReW+ du FEM pour la ratification. Tous les pays, qui n'ont pas encore ratifié le Protocole, ont été encouragés à promouvoir activement la ratification dans leurs pays respectifs.
16. Il a été reconnu l'importance de commencer la mise en œuvre nationale dès que possible et il a été demandé à tous les pays qui n'ont pas encore complété l'élaboration des activités nationales, de les finaliser avec les agences d'exécution conjointe, au plus tard, fin juin 2022, afin que tous les contrats, le cas échéant, puissent être achevés d'ici la fin août 2022.
17. Il a été demandé à tous les pays participants, qui n'ont pas encore désigné un point de liaison, de fournir une indication officielle de leurs points de liaison de projet nationaux, dès que possible, et au plus tard, au mois de juin 2022, afin d'assurer la fluidité de la diffusion et de l'échange d'informations.